



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Objet du marché :

Remplacement d'une plateforme modulaire de la déchetterie

Personne responsable du marché

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Desvres-Samer

41, rue des potiers
62240 DESVRES

Date limite de remise des plis : le jeudi 24 juin 2010 à 17h00

1 – Objet de la consultation et lieu d'exécution

La présente consultation porte sur la prestation suivante : le remplacement d'une plateforme modulaire de la déchetterie.

Lieu d'exécution : Rue Bidet à Longfossé.

2 – Conditions de la consultation

2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 Structure de la consultation

Le présent marché est à lot unique.

2.3 Type de contractants

Le marché sera attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En application de l'article 51 VII du Code des Marchés Publics, si le marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

2.4 Nature des offres

2.4.1 Nombre de solution de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution.

2.4.2 Variantes

En application de l'article 50 du Code des Marchés Publics, les candidats peuvent présenter, une offre comportant des variantes. Cependant, les candidats devront répondre en tous points à la solution de base prévue au dossier de consultation.

Chaque solution de variante proposée fera l'objet d'un projet de marché spécifique et distinct du projet correspondant à l'offre de base, conformément aux dispositions de l'article relatif aux modalités de présentation des dossiers ci-après. Le candidat établira et signera un acte d'engagement pour chacune des solutions de variantes proposées, distinct de celui de la solution de base, le délai de validité des offres de variante étant identique à celui des offres de base.

2.5 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.
Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.7 Visite sur site

Le candidat devra effectuer une visite sur site afin de se rendre compte des particularités des lieux. Les contacts seront pris avec Monsieur RENAULT Dimitri au 03 21 92 07 20 ou à l'adresse mail suivante : dimitri.renault@cc-regiondesvres.fr

3 - Durée du marché

Les règles concernant la durée du marché sont fixées dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

4 - Modalités de règlement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.
Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5 – Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé

Le chantier est soumis aux dispositions des articles L.4211-1 et suivants du code du travail.
Les travaux, objet de la présente consultation, relèvent de la catégorie 2 au sens de l'article R.4532-1 dudit code.

6 – Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation.
- Le cadre d'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier de Clauses Techniques Particulières

En application de l'article 41 du Code des Marchés Publics, le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le profil d'acheteur de la collectivité (www.cc-desvressamer.fr).

7 - Modalités de présentation des dossiers

7.1 Modalités de déroulement de la procédure

La présente procédure est ouverte. Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra une enveloppe comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

7.2 Renseignements relatifs à la candidature

L'offre contiendra les pièces suivantes :

7.2.1 Pièces administratives :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet afin de justifier qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

7.2.2 Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ou DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

7.2.3 Pièces techniques :

- Références de travaux similaires
 - o présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années pour des chantiers équivalents.
- Certificat de capacité
 - o Ces attestations de moins de 5 ans indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- Attestation d'assurance
 - o déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

7.3 Contenu de l'offre

7.3.1 Pour la solution de base :

L'offre contiendra les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

- Le Cahier des clauses administratives particulières.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières.
- Un devis détaillé.
- Les plans de masse et de coupe de la structure.
- Une fiche technique du matériel.
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

Ce document devant permettre le jugement de la valeur technique de l'entreprise, il devra donc par anticipation décrire et argumenter comment le candidat perçoit le déroulement du chantier à travers la réalisation des travaux.

7.3.2 Pour chacune des solutions de variante proposées :

L'enveloppe contiendra les mêmes pièces que celles exigées ci-avant pour l'offre de base, dont un acte d'engagement par solution de variante.

De surcroît, le candidat devra produire :

La liste des modifications aux clauses administratives et/ou techniques nécessaires à l'adaptation et à la mise en œuvre de la solution de variante proposée.

Un document établissant, outre la répercussion de la variante sur le montant de son offre de base, les avantages et inconvénients de la variante proposée par rapport à la solution de base, incluant toutes justifications utiles.

L'ensemble des pièces financières exigées pour l'offre de base, adaptée à la solution de variante proposée.

8 - Modalités de transmissions des plis

8.1 Modalités de transmission physique des plis

Le dossier remis par le candidat sera transmis sous plis cacheté contenant les documents de la candidature et de l'offre. L'enveloppe portera les mentions suivantes :

Communauté de Communes de Desvres- Samer
41, rue des potiers
62240 DESVRES

Marché : Remplacement d'une plateforme modulaire de la déchetterie
NE PAS OUVRIR

8.1.1 Documents de la candidature

Ces documents sont mentionnés à l'article « Renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement.

8.1.2 Documents de l'offre

Ces documents sont mentionnés à l'article « Contenu de l'offre » du présent règlement. Chacune des éventuelles solutions de variantes proposées devra être contenue dans une enveloppe intérieure distincte et cachetée comportant, outre les mentions définies ci-avant, le n° de la variante correspondante.

L'enveloppe extérieure devra contenir alors toutes les enveloppes intérieures correspondant à l'ensemble des solutions proposées par le candidat.

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Par ailleurs, les offres ne pourront être adressées par voie électronique.

8.2 Adresse de remise des plis

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Communauté de Communes de Desvres-Samer
Monsieur Le Président
41, rue des potiers
62240 DESVRES

Tél : 03.21.92.07.20

Fax : 03.21.92.22.09

Du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H, sauf jours fériés

9 - Analyse des candidatures et jugement des offres

9.1 Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « Renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

9.2 Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Critères de jugement des offres :

La valeur économique : 60 %

La valeur technique : 40 %

9.3 Négociations

9.3.1 Généralités

Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec les entreprises dont les offres seront les mieux classées au regard des critères de jugement des offres définis dans le présent règlement de consultation.

Le jugement des offres donnera lieu à un premier classement au regard des critères définis au présent RC.

Cependant, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité soit d'attribuer le marché à l'un des candidats soit d'entamer des négociations.

9.3.2 Négociations

Si le pouvoir adjudicateur décide de recourir à la négociation, celle-ci s'effectuera dans les conditions retracées ci-après :

Le pouvoir adjudicateur invitera les candidats, par télécopie, par courriel ou par lettre recommandée avec avis de réception à négocier.

Cette télécopie, ce courriel ou ce courrier précisera les modalités de la négociation (forme écrite ou orale, durée de la négociation, terme, conditions de la négociation, nombre d'auditions, etc.).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de convoquer les candidats à un ou plusieurs tours de négociation. La négociation portera notamment sur le prix, les garanties de bonne exécution du marché ainsi que sur les éléments d'exécution des prestations.

Pour les candidats qui décident de ne pas participer à la négociation alors qu'ils y étaient invités ou qui décident de ne pas modifier leur offre, le jugement et le classement final de leur offre sera effectué sur la base de leur offre initialement remise (avant négociation).

Dans le cas d'une modification financière de l'offre, celle-ci fera l'objet d'un nouvel acte d'engagement.

A l'issue des négociations, le pouvoir adjudicateur établira un classement final selon les critères de jugement des offres définis dans le présent règlement de consultation et choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur garantit le strict respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats et assure que les conditions dans lesquelles la mise en concurrence initiale a été mise en œuvre ne seront pas bouleversées. Le pouvoir adjudicateur veillera également à assurer la confidentialité des offres ainsi que la traçabilité des résultats obtenus à chaque étape de la négociation.

10 - Informations complémentaires

10.1 Renseignements administratifs

Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

Communauté de Communes de Desvres- Samer
41, rue des potiers
62240 DESVRES

Correspondant : Amélie FRANCOIS ou Dimitri RENAULT
Tél : 03.21.92.07.20
Fax : 03.21.92.22.09
Courriel : ameliefrancois.ccds@gmail.com ou dimitri.renault@cc-regiondesvres.fr

10.2 Renseignements techniques

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

Communauté de Communes de Desvres- Samer
41, rue des potiers
62240 DESVRES

Correspondant : Dimitri RENAULT
Tél : 03.21.92.07.20
Fax : 03.21.92.22.09
Courriel : dimitri.renault@cc-regiondesvres.fr